



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

Mercredi 10 octobre 2018



# LA CFDT PREMIER SYNDICAT DE FRANCE DANS LE PRIVÉ

## 6<sup>ÈME</sup> RÉUNION NÉGOCIATION

### IRP/RMC DU 9 OCTOBRE 2018

#### En préalable à cette réunion, la CFDT a fait la déclaration ci-dessous:

*Aujourd'hui se tient, d'après votre calendrier, l'avant-dernière réunion de négociation qui verra la transformation de nos actuelles institutions du personnel.*

*Pour la CFDT, les questions et les revendications restent encore nombreuses.*

*C'est pourquoi au regard des sujets à traiter et du peu de réunions encore prévues pour les évoquer, il nous a paru opportun de vous écrire ce lundi.*

***Ce courrier a pour but de lister, de façon la plus exhaustive possible nos points de divergences, mais surtout de vous affirmer l'importance pour la CFDT de voir figurer dans cet accord la répartition de la contribution employeurs aux activités sociales et culturelles et au fonctionnement des futurs CSE en fonction des effectifs de chaque établissement et non plus en fonction de la masse salariale de chaque établissement comme c'est actuellement le cas pour les CE.***

***C'est pourquoi nous demandons à la direction d'accepter d'inscrire dans l'accord cette nouvelle répartition.***

*Avec la création de ces nouvelles institutions représentatives du personnel, l'occasion est donnée de faire cesser une injustice.*

*Sur ce sujet si important, les salarié(e)s et nous-mêmes sommes dans l'attente de la position que doit prendre également la CGC. Nous espérons qu'elle pourra nous en faire part aujourd'hui.*



## La réunion:

Au cours de la réunion, la CFDT est intervenue sur le projet d'accord et relevé une trentaine de points qui posent problèmes.

En fin de réunion, la CFDT a rappelé sa demande de péréquation, soit la mise en place d'une répartition égalitaire de la subvention des CSE (ex.CE) basée sur le nombre de salarié(e)s de l'établissement. Elle a à nouveau sollicité l'avis des autres parties prenantes :

- Réponse CGC : elle continue de « consulter sa base ».
- Réponse CGT : pas de péréquation dans cet accord.
- Réponse DG : Elle s'aligne pour l'instant sur la position CGT.

La CFDT a martelé que la négociation de cette nouvelle institution le CSE chargé de gérer la subvention, était une chance historique de rétablir la justice sociale entre tous les salarié(e)s de la Société. De revenir sur un dispositif totalement injuste mis en place depuis l'origine des CE (par la CGT).

### La CFDT demande :

- à la CGC de réfléchir vite et de convaincre « sa base » du bien-fondé de cette mesure,
- et à la CGT de clarifier sa position et de ne pas tergiverser devant cette fenêtre d'opportunité ouverte par cette négociation, fenêtre qui se refermera très vite avec la fin de la négociation sur un accord qui mettra en œuvre ou pas la péréquation.

« **Le changement c'est maintenant !** » La péréquation doit être inscrite dans l'accord que nous négocions actuellement sur la mise en place des CSE qui gérerons les subventions.

Pas plus tard dans un autre hypothétique accord vaguement promis par la DG. Tout le monde le sait : les promesses n'engagent que ceux qui y croient.

Soyons responsables, ne passons pas à côté de l'Histoire sociale Dassault Aviation. Par notre unanimité, imposons cette disposition à la DG qui ne fera rien si toutes les organisations syndicales n'expriment pas leur volonté de voir la péréquation des subventions CSE inscrite dans l'accord.

Pour la CFDT, ses adhérents ont tranché : ils veulent la justice sociale par péréquation des subventions CSE.

